

Déposé le : 2015-06-09

N° de dépôt : CAT-063

Secrétaire : Martin Sauvé

9 juin 2015

Projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant la Ville de Saint-Félicien

Monsieur le Président,
Membres de la Commission de l'aménagement du territoire,

Mon nom est Jeannine Lavoie et je suis citoyenne de Saint-Félicien. Je partage entièrement le point de vue de mes concitoyens et je m'oppose particulièrement au point 6 du projet de loi d'intérêt privé 208. Ce point est le plus préoccupant à mon avis. Nous vivons une situation où le conseil municipal n'a pas respecté la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 85,2, qui interdit à une municipalité d'accorder un crédit de taxes pour une période qui excède cinq ans.

Or, en 2010, la Ville de Saint-Félicien a accordé un crédit de taxes de dix ans pour encourager la construction d'un hôtel. Pour convaincre le promoteur d'investir plusieurs millions de dollars dans cette construction, la ville a offert de lui accorder ce crédit de taxes d'une valeur de 65 412\$ par années.

D'emblée, je me suis posé des questions sur ce crédit de taxes que je trouvais exagéré. J'ai vérifié s'il n'y avait pas d'irrégularités dans cette façon de faire et j'ai questionné le conseil à plusieurs reprises à ce sujet. Devant un réel manque de transparence et un refus d'expliquer pourquoi accorder un crédit de taxes de dix ans, j'ai porté plainte au MAMOT. Après étude du dossier, le MAMOT m'a donné raison et demande maintenant à la ville de se conformer à la loi. Malgré cet avis du MAMOT, le maire et les conseillers ont déclaré que la Ville avait pris des engagements et qu'elle allait les respecter.

Notre conseil municipal ne respecte pas les lois en vigueur et espère maintenant, avec le projet de loi 208, obtenir carte blanche pour gérer le Parc agrothermique? Je me pose vraiment la question à savoir si, nous les citoyens, pouvons faire confiance au conseil municipal pour la gestion de ce Parc agrothermique. Allons-nous pouvoir demander à ce même conseil de rendre des comptes aux contribuables? Est-ce que nous pouvons faire confiance à un conseil municipal qui crée un manque à gagner budgétaire annuel de 65 412 \$ en taxes et ce, pendant 5 ans?

Depuis quelques mois, on constate un grave manque de transparence de la part des élus et un bris de confiance au sein de la population. Plusieurs questions posées par les citoyens restent sans réponses. Nos élus préfèrent que la population s'abstienne de poser des questions lors des séances du conseil et le maire réitère souvent sa phrase «Faites-nous confiance ». Comment faire confiance alors qu'on se demande si, par ce soudain projet de loi d'intérêt privé dont on n'a pas entendu parler, la Ville chercherait à établir ses propres lois sans rendre des comptes?

Actuellement, des contraintes de financement empêchent la Ville de faire avancer le projet des Serres Toundra. L'adoption de ce projet de loi d'intérêt privé 208 de la Ville de Saint-Félicien permettra-t-elle à la Ville de puiser dans le budget sans avoir à rendre de comptes à ses contribuables? Cette possible situation m'inquiète beaucoup d'autant plus que les services aux citoyens semblent passer au second rang dans les priorités de nos élus municipaux.

Dans l'intérêt des citoyens de Saint-Félicien, je vous demande donc de rejeter ce projet de loi qui donne libre cours et pleins pouvoirs à la Ville.

En conclusion, je cite les paroles exactes que M. le maire a prononcées lors de la séance du conseil municipal du 25 mai dernier alors qu'il mentionnait pour la première fois publiquement le projet de loi d'intérêt privé 208 : « ... un projet de loi pour reconnaître toutes nos compétences, toute la latitude pour s'épanouir. Monsieur Moreau, ministre des Affaires municipales, nous exhortait à utiliser la loi et ses méandres pour réaliser nos projets et éventuellement pour contacter l'État pour aller chercher des pouvoirs supplémentaires qui nous manquent. On a été obligé d'aller chercher une loi spéciale parce qu'il pourrait y avoir confusion avec Hydro et Gaz Métro. On va nous donner tous les pouvoirs pour administrer, distribuer, taxer, louer, immobiliser toutes nos infrastructures. Le ministre Moreau nous dit : « on va vous aider, on va préparer le plus beau projet possible ». Alors on a mis toutes les marges de manœuvre, toutes les latitudes pour ne pas avoir de problèmes et être capable de répondre à n'importe qui ...» (Propos enregistrés et présentés à la télévision communautaire, MATv, le 25 mai 2015).

Merci!

Jeannine Lavoie